

3e concours_Eco_9	2
3e concours_Eco_13	10

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmtc ns economie (3) (Épreuve commune/épreuves écrites)	8	10	/ 20

Correction 1 :

---

Appréciation : Le note est focalisée uniquement sur la dimension territoriale de la problématique. Si cet angle doit évidemment être traité, il faut aussi replacer le contexte et les enjeux dans une approche mondialisée, avec la mise en place d'une réglementation européenne et donner à voir les impacts avec des chiffres et des raisonnements économiques.

Correction 2 :

---

Appréciation : d'un point de vue méthode, l'introduction est à améliorer afin que le candidat puisse reprendre des éléments des documents notamment sur les enjeux internationaux pour ensuite descendre à une approche plus territoriale. La première partie présente les risques liées à l'IA sans entrevoir l'ensemble des éléments et la 2nde partie présente les enjeux pour les collectivités avec une réponse plutôt très opérationnelle. Il aurait été souhaitable d'introduire l'opérationnel par des enjeux argumentés.

Harmonisation :

Appréciation :

---

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : N°3 NDS ÉCONOMIE

Session : JUIN 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet : " L'IA (Intelligence Artificielle) : évolution ou révolution pour le développement économique des territoires ? "

Le Docteur Frankenstein a eu l'idée de génie de produire une créature vivante issue de matière sans vie. Cette innovation incroyable qui aurait pu révolutionner la médecine, dans le monde de l'auteur de cet ouvrage, a cependant effrayé son créateur. Cette peur et ce regret, d'être allé peut-être trop loin, a laissé la créature livrée à elle-même, sans guide, sans cadre, sans éthique à laquelle se raccrocher, ce qui lui a permis de commettre de terribles méfaits.

L'Intelligence Artificielle (IA) consiste en un ensemble de techniques permettant à des machines de simuler l'intelligence humaine. Cette technologie n'a encore que peu d'effets sur la croissance, cependant, il s'agit sans aucun doute d'une véritable révolution économique, sociale et technologique qui s'annonce. Les défis à relever sont en effet importants et s'intègrent dans des systèmes complexes globalisés.

Au niveau national, les enjeux sont relatifs aux inégalités territoriales et aux risques sociaux, éthiques et environnementaux que cette technologie comporte. Au niveau local et administratif, l'IA pose la question de la sécurisation des données et de la conduite du changement au sein des collectivités territoriales, face aux nombreux évolutions que cette technologie impliquera en matière de conditions de travail.

Ainsi, l'IA représente une réelle révolution qui il conviendrait d'encadrer strictement pour la maîtriser et la consacrer au service de l'intérêt général, de l'humain et du développement économique territorial.

Dans ce cadre, la présente note vise à :

- Présenter les risques et enjeux du déploiement de l'IA pour le développement économique territorial (I) ;
- Proposer des pistes d'actions à mener afin de maintenir l'IA dans le canal du développement économique respectueux de l'humain et de l'environnement (II).

\*

I. L'IA est une réelle opportunité pour le développement économique des territoires mais présente des risques au niveau macro-économique comme micro-économique.

A. Au niveau macroéconomiques, l'IA risque de renforcer les inégalités territoriales et aggraver les inégalités sociales ainsi que les effets sur le réchauffement climatique.

Le déploiement de l'IA peut amplifier les inégalités territoriales déjà présentes sur le territoire. En effet, cette technologie peut être principalement captée et développée par des territoires déjà dotés en réseaux et filières technologiques, à l'image de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou encore de l'Île-de-France. Ce phénomène est mis en évidence dans les travaux de P. Krugman et Helpman sous le nom de Home Market Effect, dans le cadre de leurs travaux sur la Nouvelle Économie Géographique. Ils montrent que cette polarisation d'activité est rendue possible par l'existence au place des réseaux de transports, des services aux entreprises, des cadres de formation et de la main d'œuvre. Ce concept naît leur modèle de Centre-Périphérie qui met en évidence des centres toujours plus denses en activités économiques et des périphéries (souvent rurales) toujours plus désertes (entreprises, population, services publics). Cela met en évidence la nécessité de mettre l'IA au service d'un développement économique

polycentrique, permettant de valider et servir tous les territoires.  
L'IA peut ainsi être une opportunité de rééquilibrage territorial.

Pour ailleurs, le développement économique lié à l'IA doit s'inscrire dans le référentiel paradigmatique de la théorie du droit. En effet, le risque de développement incontrôlé, non maîtrisé de l'IA est qu'elle échappe au contrôle des pouvoirs publics et ait des effets dévastateurs en matière sociale (remplacement d'emplois, hausse du taux de chômage) et environnementale (développement des serveurs qui utilisent du forçage dans un contexte de ZAN et créations de zones de forte chaleur car les serveurs ont besoin d'être refroidis en permanence). Ainsi, il convient de penser le développement et le déploiement de cette technologie sur le territoire dans un cadre limité par le plancher social et le plafond environnemental (théorie du droit, Kate Raworth), pour que cette technologie ne pèse pas sur certains catégories de population plus que d'autres ni n'augmente le réchauffement climatique, dans le cadre d'engagements internationaux contraignants à l'OSD (COP21).

B. Au niveau microéconomique, il est nécessaire de concilier l'IA avec le respect des droits fondamentaux des citoyens et des personnes seurant au sein des services publics.

Un premier risque pesant sur les citoyens en matière d'IA est celui de la sécurisation des données personnelles. En effet, pour pouvoir fonctionner, l'IA a besoin de données. Les entreprises qui s'implantent dans les territoires ont donc devoir s'en procurer. Il est absolument nécessaire de sécuriser cet approvisionnement et de procéder de règles strictes, qui existent déjà sur le secteur public comme pour (RGPD, Règlements UE (DSA / DMA), Open Data). Il convient, pour pallier ce risque, dans un contexte international incertain et face à de nombreuses cyber-attaques des entreprises comme des institutions publiques (hôpitaux, Assurance Maladie...), de s'inspirer de la théorie des communs de Hardin pour gérer les données comme une ressource commune : partage, communication des données et sécurisation forte. Cela permettra de mutualiser les données existantes pour les entreprises locales / nationales dans le respect des règles de confidentialité et de transparence pour les citoyens.

Un second risque concerne les administrations locales et ... 3 / 7 ...

l'impact de l'IA sur le travail des collaborateurs. Le risque est celui de tensions sociales fortes au sein des collectifs de travail face aux changements que va impliquer l'arrivée de l'IA au sein des collectivités. Certaines collectivités seront plus touchées que d'autres. Les collectivités départementales, par leur rôle en matière d'actions sociales et de personnalisation des situations <sup>sociales</sup> seront peut-être moins touchées. De même, les communes via leur rôle de guichet et leur lien physique avec les populations seront moins impactées. Les régions et intercommunalités, dans leurs missions de planification seront certainement plus impactées. Il convient ainsi de mettre en accord le déploiement de l'IA avec les valeurs du service public afin de faire de cette technologie un facteur d'efficacité, de satisfaction dans le travail (usage pour les tâches répétitives) et de donner du sens en interne à l'arrivée de la technologie.

Ainsi, le déploiement de l'IA présente de nombreux risques au niveau local mais est une réelle opportunité de développement économique pour les territoires.

II - La révolution de l'IA doit être menée de manière maîtrisée et accompagnée, et mise au service de l'humain et d'un développement équilibré et polycentrique du territoire

A. Une gouvernance partagée doit être mise en place afin de structurer des filières locales en réseaux.

Une première action doit être la mise en place d'une gouvernance partagée au niveau régional, afin de faire "atteindre" la technologie IA de manière maîtrisée sur le territoire, en gardant à l'esprit l'impératif de rééquilibrage économique. Les acteurs concernés, au sein de chaque région sont : la Région (Président(e)), les intercommunalités (Président(e)), <sup>\*</sup> les représentants de l'Etat, les chambres consulaires et la chambre régionale à l'économie sociale et solidaire, des entrepreneurs ou responsables de réseaux entrepreneuriaux, les universités et instituts de formation. Le

\* le président(e) des départements dans leurs missions d'insertion des BSA et de solidarité territoriale

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : N°3 NDS ÉCONOMIE

Session : JUIN 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

mis en place de cette instance peut être prévue à court terme et les moyens nécessaires sont négociables.

Une deuxième action, sur la base de cette nouvelle instance, sera de travailler conjointement à structurer des filières au niveau local ainsi que des réseaux (thèse des lieux centraux). Cela permettra de fédérer les acteurs autour d'un objectif commun de développement économique et dans le cadre de règles posées par la puissance publique. Cela peut prendre la forme de pôles de compétitivité afin de permettre au secteur public, économique, scientifique (recherche) et de la formation (insertion) de se fédérer autour de l'IA en territoire\*. Les délais peuvent être compris sur l'échelle d'un demi-mandat, voir à 2027 afin de postuler à la prochaine phase des pôles de compétitivité. Les acteurs sont les mêmes que ceux présents dans l'instance de pilotage. Les moyens nécessaires devront être évalués, dans un contexte budgétaire tendu. Peut-être sera-t-il nécessaire de faire appel à un CPER afin de bénéficier des financements de l'état. Dans le cadre de cette structuration, il faut être utile et réfléchir en local à l'organisation de larges années, à l'image du Département des Alpes Maritimes.

Enfin, une dernière action peut être le développement, à l'échelle régionale d'un lab "Éthique et IA" afin d'articuler le rôle de l'IA sur les changements sociaux, sociétaux, du travail etc. Cet espace de réflexion et de veille pourra fédérer autour de lui l'ensemble des secteurs (publics et privés, universitaires). Il nécessitera un ETP et peut être mis en place à moyen terme (comme procédure RH).

\* Cela permettra également de faciliter le fléchage des Investissements publics par la mise en valeur des initiatives de territoire, l'interconnaissance et la montée en compétence des acteurs.

B. Un accompagnement des équipes comme des citoyens est nécessaire afin de permettre un usage éthique et raisonné de l'IA.

La question du sens et de la mise en récit est essentielle dans la phase de déploiement actuel de l'IA sur le territoire. Elle a un rôle central dans le mode de développement territorial qui sera choisi. Comme évoqué précédemment, l'IA présente des risques éthiques, sociaux, environnementaux, sociétaux. Il conviendrait d'accompagner à la fois la "créature" et les usagers afin que le développement territorial se situe dans le droit local.

En interne, il s'agit d'entrer dans une phase de dialogue social transparent et participatif afin de lever les peurs sur l'usage de l'IA. Des collaborateurs inquiets peuvent avoir un impact négatif en interne mais également sur les services rendus aux entreprises et aux usagers. Parce que l'on ne protège (et aime) que ce que l'on connaît, il conviendrait de prévoir une vaste campagne de formation pour les agents et les élus sur l'IA. Pour les élus, il est possible de perdre l'attachement avec l'académie des territoires qui, au-delà de la théorie, organise des voyages apprenants inspirants en France comme à Nétrajan. Cela peut être mis en place à court terme au sein des collectivités et les moyens restent à définir. Ces formations permettraient de mettre du sens commun sur l'IA et de lever les craintes quant aux impacts sur le travail. En effet, les premiers résultats déçus montrent que les individus sont amenés grâce à l'IA à se concentrer sur les tâches qu'ils préfèrent.

De plus, afin de permettre la création d'un récit partagé avec les citoyens, et une sensibilisation à un usage raisonné de l'IA, il conviendrait de mettre en place des sessions de Design Fiction avec à la fois les agents et les usagers, au niveau de la Région. La thématique pourrait être "les impacts économiques d'un mésusage de l'IA au niveau local". Les acteurs

conviés seront : les citoyens, les représentants des chambres consulaires et de l'ESS, des agents de la région et des collectivités qui le souhaitent, des chef(fe)s d'entreprise locale. L'objectif est d'avoir un discours commun sur ce qui est souhaité pour le territoire grâce à l'IA, et ce qui n'est pas souhaitable.

Enfin, en collaboration avec les universités et les instituts de formation, il convient de développer une offre de formation locale afin d'accompagner ce changement et de fournir le capital humain rendu nécessaire localement par la structuration de filières notamment. Les acteurs sont : les régions, départements (insulation), EPCI et communes, les universités, les représentants de l'Etat, les entreprises et chambres consulaires / ESS. Les délais sont relativement long par cette mise en place (un mandat) et les moyens à définir mais partagés avec l'ensemble de parties prenantes.

\*

Ainsi, l'IA est une créature qui peut se révéler être un monstre ou une fabuleuse opportunité pour les territoires et le monde plus généralement. Pour cela, il convient d'organiser une gouvernance multipartenariale au niveau de chaque région. Les pouvoirs publics doivent s'impliquer et jouer le rôle de régulateurs afin de développer des filières permettant une croissance équilibrée polycentrique grâce à l'IA, respectant l'environnement et l'humain, et en accompagnant usagers, agents, élus comme entreprises.

3ème Concours d'administrateur territorial

cadmtc ns economie (3) (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 13 / 20

Note de correction : 13 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmtc ns economie (3) (Épreuve commune/epreuves écrites)	13	13	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une problématique bien reformulée. Des apports en théorie économique et un focus sur le lien avec les territoires présent dans toute la copie. Des propositions nombreuses.

Correction 2 :

Appréciation : Le candidat a bien compris le sujet et il positionne bien les enjeux de l'IA sur le développement des territoires. la copie est bien équilibrée entre idée et argumentaire. Le candidat élude le volet transitions écologiques qui était attendu

Harmonisation :

Appréciation :

Sujet : L'IA (intelligence artificielle) : évolution ou révolution pour le développement économique des territoires ?

Le département des Alpes-Maritimes a opté pour une politique de soutien de l'intelligence artificielle (IA) par la création d'une Maison de l'IA au sein de la Technopôle de Sophia-Antipolis, s'appuyant sur une tradition économique déjà présente sur le territoire.

Ce soutien illustre l'importance économique croissante de l'IA. En effet, une étude de McKinsey 2022 estime que l'IA contribuerait à une croissance de +1,2 point de PIB par an de l'économie mondiale entre 2018 et 2030, soit 13.000 Md \$. Selon Goldman Sachs 2021, elle augmenterait la productivité de +1,5 pt sur 10 ans. Toutefois, elle serait également responsable d'externalités négatives notamment sur l'emploi - le FMI estime qu'elle pourrait détruire 33% des emplois mondiaux (IT & the future of Work 2022) - ou sur l'écologie. De plus, la capture économique de l'IA par de grands groupes déterritorialisés selon Pierre Veltz indique que l'IA pourrait avoir un impact négatif sur le développement économique des territoires.

L'IA a été définie depuis les travaux de Turing comme la capacité de raisonnement de la machine, que Yan Fergerson (le père de l'IA fait au travail) décrit comme étant la capacité des machines à imiter le raisonnement humain. L'IA est également une économie qui a des conséquences sur le développement économique des territoires en ce qu'elle implique une réelle vision des ressources productives. Par conséquent, il convient de se

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

demande si l'IA est un facteur de progrès économique pour les territoires, et quel est son impact.

Dans ce contexte, la présente note s'attache à

- 1- montrer que l'IA représente une opportunité économique à condition d'en circonscrire les risques et de mener des politiques appropriées ;
- 2- identifier les leviers à disposition des gouvernements locaux pour faire de l'IA un facteur d'opportunité de développement des territoires.

1/ ? IA représente des opportunités de développement économique des territoires, à condition d'en circonscrire les risques

AJ ? IA a d'ores et déjà un impact sur l'économie mondiale et celle des territoires

1. ? IA est une technologie d'usage général dont l'impact sur l'économie reste difficile à déterminer

? IA est une technologie GPT - General Purpose Technology. Au sens de Schumpeter, elle est une innovation car elle a un impact sur de nombreux champs de l'économie et les activités de production de biens ou de services. Selon Trino - Eco d'avril 2024 Les enjeux économiques de l'IA, elle désigne l'ensemble des techniques permettant à des machines de

simuler l'intelligence humaine. A cet égard, une étude de Kielbaso et al. 2021 citée par Tisserand, en matière de reconnaissance du langage et des images, l'IA a commencé à être plus performante que l'intelligence humaine depuis 2015.

Toutefois, son impact sur l'économie reste difficile à évaluer. L'IA étant une innovation au sens de Schumpeter, elle participe au principe de destruction créatrice. En ce sens, une étude de Frey & Osborne en 2017 estime que l'IA supprimerait 47% des emplois mondiaux. Sur la base des mêmes données, Scarpello / OCDE 2016 estime plus probable une destruction de 3% des emplois, et le Report Vilari Donner en 2018 estime que 25% des emplois sont menacés, mais que de nombreux autres emplois pourraient être créés.

## 2. Néanmoins, les opportunités de l'IA concernant le développement économique des territoires sont nombreuses

Les apports de l'IA au bénéfice du développement économique des territoires sont au nombre de 3 : politiques, territoriales et économiques.

### a- les apports politiques de l'IA au développement économique des territoires

Dans une thèse sur l'IA au service des territoires, le président du département de Alpes maritimes montre que l'IA peut soutenir les collectivités territoriales à moderniser leurs outils pour mieux comprendre les besoins des citoyens, les actifs du territoire, et apporter des services plus appropriés.

Dans le même ordre d'idées, un rapport d'études IA - état de l'art et perspectives pour la France 2013, montre que l'IA a un impact sur la construction et la mise en œuvre des politiques publiques, favorisant ainsi un meilleur écosystème innovatif pour les entreprises.

## b. les bénéfices territoriaux de l'IT

L'IT présente de nombreuses opportunités de développement territorial favorable à l'économie des territoires. En effet, elle peut contribuer à lutter contre les déserts médicaux en régulant et la répartition de l'offre de soins ; elle peut contribuer à apporter un meilleur service aux usagers par le soutien à la structuration d'une ingénierie territoriale au service des entreprises, ou encore en assistant la gestion des réseaux et des ressources utiles pour le territoire.

## c. les bénéfices économiques de l'IT

Comme le montre le note du Troisième ica, l'IT peut contribuer aux gains de productivité : de 55% par exemple pour l'écriture de code, ou de 37% pour des activités de rédaction. L'IT, technologie générale, contribue également à améliorer le traitement des données ou l'analyse spatiale. OWKIN serait capable d'identifier mieux qu'en médecine les tumeurs de la cervelle du singe par exemple. Elle aurait également un impact positif sur le développement et l'insertion des entreprises.

B] L'IT est un marché difficilement contestable qui favorise la logique monopolistique et dont la démocratisation amplifie les conséquences négatives sur les territoires.

### 1. Le fonctionnement économique de l'IT n'est pas forcément favorable au développement économique des territoires et comporte de nombreux externalités

Selon le rapport Vilani, l'IT est la clef du succès de demain, et les pays et territoires qui maîtriseront l'IT pourront s'assurer d'une souveraineté technologique et économique. Or, les acteurs de l'IT à la pointe ne sont,

selon G. Babinet dans une tribune dans les Echos, 2024, pas  
négociables. En effet, l'avancée technologique des grandes  
acteurs de l'IA comme OPEN AI sont tels par le  
marché et difficilement contestable, ce qui crée une logique  
de "winner takes all" amplifiée par la déterritorialisation  
de cette économie afin de bénéficier des effets d'échelle  
financière internationale, déterritorialisant ainsi cette économie.

Or, cela crée une inégalité territoriale renforcée selon la  
note du CAE 2020 Cap sur le capital humain par un  
problème de compétences qui fragilise le plus vulnérable. De  
plus, l'usage de l'IA entraîne un risque de désuniformisation  
perçu par Thomas Devillers dans son ouvrage IA, les robots  
et nous (2023), accentuant la désagglomération des agents.

## 2. Les défaillances de marché de l'IA plaident pour une intervention du pouvoir public favorable au développement économique des territoires

Les défaillances de marché (monopoles, contestabilité du marché,  
déterritorialisation) sont tels qu'ils justifient l'intervention  
de l'Etat. Or, si elle est méconnue, cette condition n'est  
pas suffisante car il faut également selon Trépoelle Mejean,  
dans la revue le Grand Continent que les intérêts des  
legislateurs ne soient pas captivés et qu'il existe quelque  
technologie ou secteur concerné, ce qui n'est pas

travaux en mesure de faire.

Selon P. Krugman, spécialiste de la géographie économique, il faut territorialiser l'économie afin de bénéficier des effets d'agglomération positifs pour l'économie territoriale. Pour cela, la théorie économique peut s'appuyer sur le travail de Porter, 2020, qui analyse qu'il est bénéfique de favoriser les secteurs à forte valeur ajoutée tels que l'IT, et qui ne dépendent dans un écosystème territorialisé géographique. C'est tout le sens du rapport Peltier 2021 qui soutient le développement en France de clusters territorialisés ou des innovations stratégiques, confirmé par les travaux d'Tyebian qui montre que la France est à la frontière technologique et qu'elle doit innover.

2/ Afin que l'IT représente une réelle opportunité de développement économique des territoires, il est nécessaire de s'appuyer sur une politique incitative territoriale, et d'encourager le développement d'une IT inclusive, éthique et soutenable

A] Il est nécessaire de poursuivre les efforts faits en faveur de la territorialisation de l'économie de l'IT par l'Europe et la France

1. La réglementation européenne doit être poursuivie

L'adoption par l'Europe du règlement sur l'IA dit IA Act de juin 2024 va dans le bon sens d'une IA humaine et responsable, qui limite le risque d'utilisation des données quel que soit le pays de l'entreprise qui déploie une IA utilisée en Europe. Le règlement pourrait être un préalable à tout accord commercial à venir de soft law.

2. La politique française de soutien au développement économique des territoires grâce à l'IA doit être accentuée

La Stratégie nationale pour l'IA a incité le pouvoir public à soutenir l'IA à hauteur de 5 Md€ par le biais d'appels auxquels les collectivités territoriales répondent ou s'associent, afin de développer l'IA dans les territoires. Cette initiative, ainsi que les fonds de France relance et de France 2030, sont positives, mais :

- a- étant dans les normes européennes, il est nécessaire d'identifier des pistes pour continuer à alimenter ces fonds
- b- il est nécessaire de simplifier les appels à projets, très nombreux et complexes en France.

De plus, le travail de Porter 2020 et celui de Porter 2021 sont complétés par le rapport d'étude sur l'IA (y. cit) 2019 qui contribue à élaborer une grille d'analyse sur le soutien à apporter à un développement économique de l'IA en fonction de qui-requis: si la France ou un territoire possède plusieurs un des pré-requis ou non, cela impliquera de se positionner ou non comme leader sur un projet.

B) Le développement économique des territoires peut être soutenu par l'IT grâce à des mesures structurelles

1. Des mesures peuvent être portées au niveau national ou européen

a- En premier lieu, il s'agit notamment de simplifier l'accès aux financements pour l'IT en France en :

- augmentant le fonds IT dédié de 5 Md€ supplémentaires
- fusionnant les appels à offre fonds fibres-territoires d'industrie et IT pour 1 politique intégrée de soutien massif à l'IT

Acteurs : Ministère de l'économie et des finances et Ministère de la cohésion des territoires.

b- En second lieu, un soutien ciblé par la qualité pourrait être développé par l'établissement d'un CIR spécifique à l'IT pour une implantation dans les territoires.

c- En troisième lieu, au niveau européen, il pourrait être créé un organisme comme l'agence DARPA aux Etats-Unis.

L'objectif serait de constituer une agence qui gèrerait une enveloppe de 50 Md€ sur la période 2028-2034 (pour le prochain programme cadre) dédiée à l'IT. Cette agence veillerait à l'établissement d'une IT souveraine, éthique, et inclusive, aux bénéfices de l'Europe, de ses territoires et citoyens.

2. Les collectivités territoriales peuvent porter des politiques de soutien à l'IT qui soient favorables au développement économique des territoires

a- les collectivités territoriales peuvent inscrire les actions à l'IAT dans leur schéma régional d'aménagement durable et de développement économique des territoires (SRADDET) ainsi que dans leur schéma de cohésion des territoires (SCT) et le PLU(i) (Plan local d'urbanisme local ou intercommunal) et décider de la création de zones d'aménagement économique (ZAE) favorables au développement de l'IAT, en s'appuyant sur les actifs déjà présents sur les territoires et de aide spécifiques.

b- la formation à l'IAT sera nécessaire pour accompagner les transformations dues à cette technologie, et ce en sus des régions peut être lors, à l'instar de ce qui se fait à l'étranger avec les entreprises du Mittelstand et les Länder, un comité dans lequel le privé présente ses besoins et compétences, et les établissements d'enseignement supérieur ontient d'y répondre.

c- Les régions ou départements peuvent également structurer l'ingénierie territoriale en constituant un guichet unique pour accompagner les entreprises à obtenir des financements français ou européens pour l'IAT, en s'appuyant notamment sur le réseau national des Points de contacts nationaux pour l'Europe.

x x

x

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

La révolution portée par l'IT est une révolution symbolique : celle de voir la machine dépasser les capacités de raisonnement de l'homme, ~~voire~~ au risque de se perdre comme de nombreux films de science-fiction l'illustrent. Mais l'IT est surtout une révolution économique qui bouleverse l'allocation des ressources. Si la tendance monopolistique du marché est contenue par la régulation européenne, il reste toutefois incontournable de réfléchir le leadership américain ou chinois. Néanmoins, soutenues par une régulation et des financements nationaux et européens, les verticales peuvent faire de l'IT une véritable opportunité de développement économique - non pas une révolution, mais une évolution vers une économie plus humaine, durable et inclusive.



